

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 18h09, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Dominique TRÉLA, Gilles PERRIN à Thomas BIETRY et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 février 2023	Le 9 février 2023	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-01-15 Budget annexe – Service Assainissement Collectif – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix responsable de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, sa compétence est gérée intégralement en régie.

Les éléments marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par le démarrage, la poursuite ou la réalisation d'importants travaux ou études :

- travaux sur les stations d'épuration : création d'un bassin d'orage de 1100 m³ et réhabilitation lourde (files eau et boues) de la STEP à boues activées de Beaucourt, création de la STEP (rhizosphère) de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, renouvellement d'un agitateur, d'une vis de relevage et du portail à la STEP de Grandvillars.
- travaux sur les réseaux : création des réseaux d'assainissement collectifs sur la commune de Froidefontaine (tranche 1 correspondant à 85 % du village), réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement au centre-ville de Delle.
- travaux sur les équipements associés : renouvellement de 4 pompes pour les PR de Joncherey et de l'armoire électrique du PR du Siava à Grandvillars.
- d'études de maîtrise d'œuvre : études sur la mise en séparatif de la commune de Faverois, préparation des travaux (tranche 2) de la mise en séparatif de la commune de Florimont.

La crise internationale accompagnée de ses incertitudes, couplée à une crise énergétique inédite (*doublement du prix de l'électricité en 2022 pour le service*), des ruptures d'approvisionnement pour certains produits et une inflation importante (*6 % en moyenne France mais jusqu'à plus de 100 % pour certains produits*), ont commencé à fortement impacter l'exploitation du service, ses finances et ses projets. Le service a cependant réussi à limiter ces impacts et maintenir la poursuite de l'activité en assurant une continuité de service aux usagers.

Etat et structure de la dette

Le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2023 est de **6 889 817 euros**, contre 7 163 075 euros en 2022 (*soit en diminution d'environ 273 000 euros*).

Ce capital est composé de 25 emprunts contractés ou repris depuis 2005 (aux communes ou au SIAVA) réparti de la manière suivante : 3 121 586 euros à taux fixe (18 emprunts), 3 631 758 euros à taux révisable (6 emprunts) et 136 473 euros en taux variable (1 emprunt).

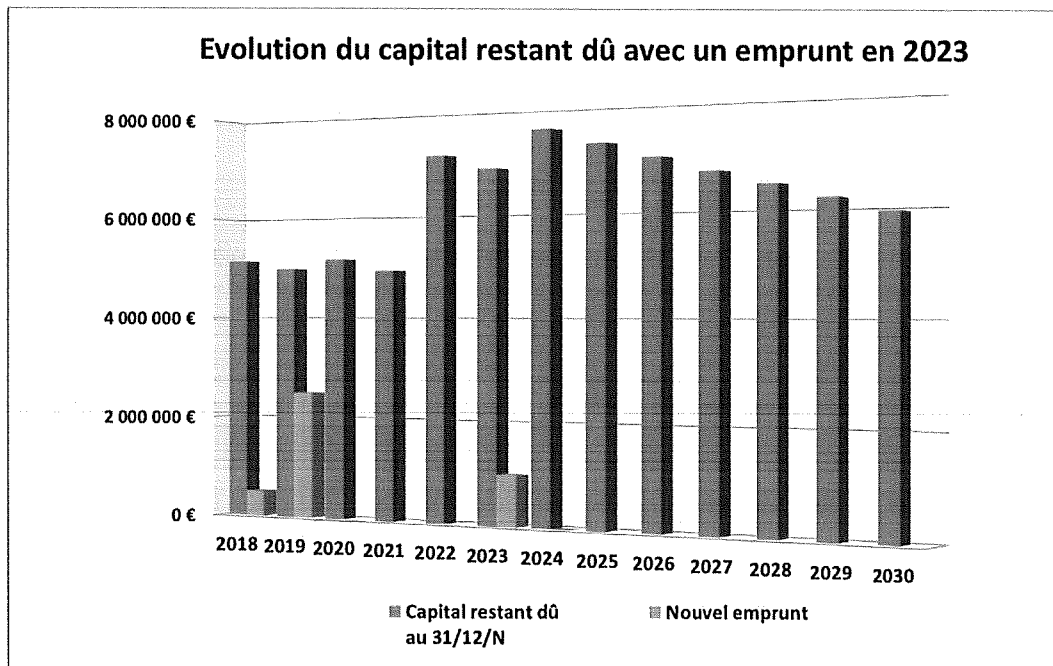
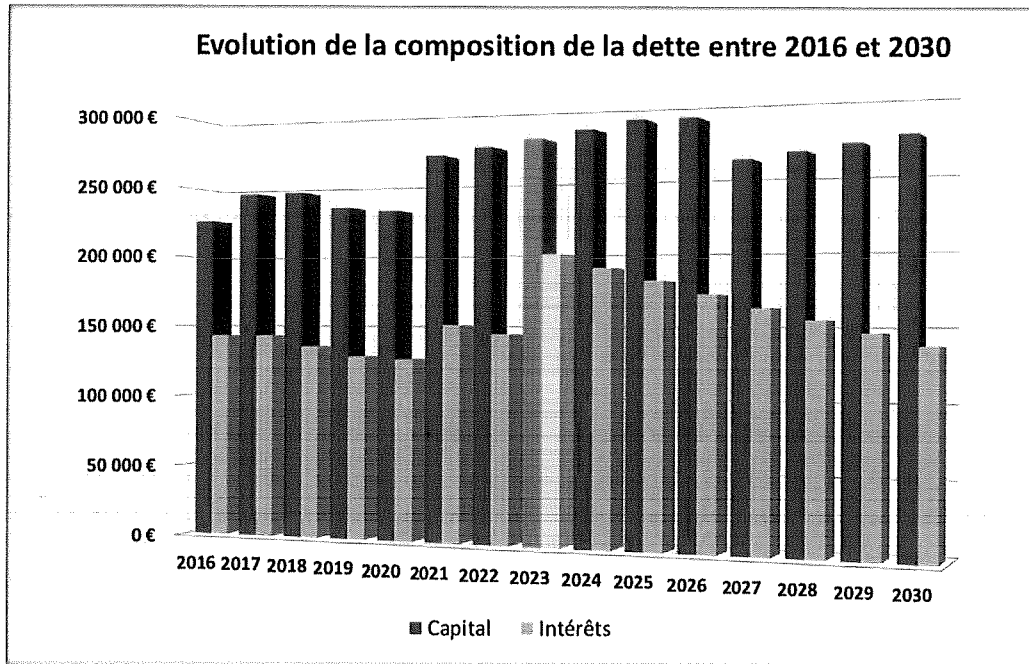
Le dernier emprunt, contracté en 2019 pour **2 500 000 €**, auprès de la caisse des dépôts et consignations à taux révisable sur 40 ans, a permis de financer les travaux conséquents de réhabilitation de la STEP de Beaucourt et la création de la station mutualisée de Froidefontaine, Brebotte et Grosne et des réseaux sur la commune de Froidefontaine. La 1^{ère} échéance était fixée au 1^{er} novembre 2021. Son taux a été révisé fin 2022 (*impact de 35 000 € sur les intérêts*).

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2020, 2021 et 2022.

Le montant de l'**annuité** d'emprunts sera de **477 602 euros pour 2023** soit des **remboursements** représentant en **capital 278 120 €** et en **intérêts 199 482 €**. **L'annuité est en augmentation d'environ 59 000 €, due à l'envolée des intérêts.**

Sans nouvel emprunt et sans nouvelle modification des taux d'intérêts, le montant de l'annuité diminuera à partir de 2027 puisque 3 emprunts seront arrivés à terme en 2026.

Il est envisagé en 2023 de faire appel à un nouvel emprunt de 1 million d'euros afin de financer les projets à réaliser.



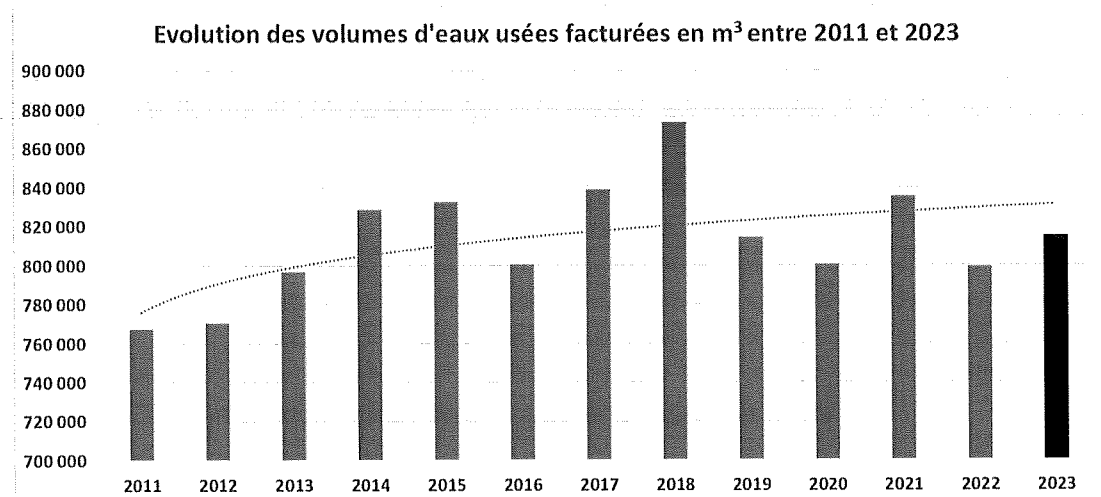
Evolution des recettes : la redevance assainissement

Globalement, la consommation d'eau potable est en relative stabilité sur les 5 dernières années. La redevance assainissement suit globalement cette tendance avec toutefois **une sous-consommation constatée en 2022, sûrement lié à la sécheresse et à une volonté d'économie des usagers dans un contexte inflationniste**. Ainsi en volume, la redevance assainissement a représenté 800 000 m³ en 2022, soit une baisse de 36 000 m³ en 1 an (- 4,3 %) revenant au niveau de 2020.

La **tendance devrait rester potentiellement en légère augmentation du fait des travaux de mise en séparatif** sur Courtelevant et Florimont ainsi que sur Froidefontaine avec un effet retard de 2 à 3 ans (*délai entre les travaux publics et les raccordements usagers*).

☞ **Par prudence, nous envisagerons donc des volumes d'eau usée facturés pour 2023 aux abonnés de l'ordre de 815 000 m³.**

Le prix de la redevance assainissement est fixé à **1,84 euros / m³**. Ce prix est unique sur l'ensemble de la collectivité.



Il faut ajouter au prix de l'eau usée **16 centimes d'euros par m³** correspondant à la redevance modernisation des réseaux de collecte qui est prélevée par le service et reversée intégralement à l'Agence de l'eau.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable est à **10 %**.

Dans ces conditions, la redevance représenterait alors une recette pour la collectivité de l'ordre de 1 500 000 euros.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités (données Sispea ou collectivités)	Prix du mètre-cube en € TTC sur la base de 120 m ³	Coût annuel en € TTC sur la base de 120 m ³
CCST (tarif 2023)	2,189 €	262,68 €
Moyenne nationale (strate 10 000 – 50 000 hab.) (taux 2019)	2,23 €	267,60 €
Moyenne au niveau national (tarif 2019)	2,11 €	253,20 €
PMA (historique Montbéliard) (tarif 2022)	1,85 €	221,35 €
Grand Belfort (tarif 2023)	2,48 € (part fixe de 40 € et 2,15 €/m ³) (augmentation de 15 %)	298 €
CCVS (tarif 2023)	3,10 € (part fixe de 66 € et 2,55 €/m ³) (augmentation de 0,6 %)	369,60 €
Héricourt (tarif 2022)	1,79 €	202,79 €

Les investissements réalisés en 2022

Les investissements 2022 ont été marqués par :

- des travaux pour un montant de 2 870 000 € correspondant :
 - o à la poursuite de la création de la station d'épuration commune aux villages de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'au réseau séparatif (85 %) sur Froidefontaine (1 814 000 € HT),
 - o à la poursuite du génie civil du bassin d'orage en tête de la STEP de Beaucourt et de la réhabilitation lourde des files eau (prétraitement et bassin d'aération) et boues (bâtiment d'exploitation et de supervision, pressage et transfert) (861 000 € HT),
 - o à la réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement au centre-ville de Delle (84 000 € HT),
 - o aux remplacements notamment d'un aérateur à la STEP de Grandvillars, de 4 pompes de relevage sur Joncherey, de l'armoire électrique du PR du Siava à Grandvillars et à la mise en fabrication de la vis de relevage de tête pour la STEP de Grandvillars (63 000 € HT).
- des études de maîtrise d'œuvre pour :
 - o la création des réseaux (tranches 2 et 3) sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (3 000 € HT),
 - o les maîtrises d'œuvre pour la mise en séparatif de la dernière tranche de Florimont (3 000 € HT) et de Faverois (2 000 € HT).